

PV de l'Assemblée Générale de l'ACPPDL, réunie le 29/04/2011, à 20h 30, salle du TOTEM A LAGNY sur MARNE.

Après émargement des feuilles de présence et décompte des pouvoirs reçus, l'Assemblée pouvant valablement siéger, est déclarée ouverte. Les sujets présentés sont illustrés par des documents projetés.

1. **RAPPORT FINANCIER** : Agnès GIGAN, trésorière présente les dépenses et recettes de l'exercice écoulé, qu'elle complète d'une comparaison avec les 2 précédents exercices. La situation nette au 29/04/2011 fait apparaître un solde positif, en progrès par rapport au début de l'exercice, notamment en raison du remboursement par « La Poste » d'une prestation jugée non conforme.
(voir documents joints).
Il est procédé au vote : accepté à l'unanimité.

2. **RAPPORT D'ACTIVITE – RAPPORT MORAL.**

Les membres du CA présentent la situation d'avancement des différents sujets pris en charge par l'Association.

a/ ABROGATION de l'ARRETE de 2004/ BANDE D'ETUDE.

Bien que les conditions d'abrogation, réclamées par M. Le Préfet en 2010 (vote favorable du Conseil Municipal de Lagny et vote favorable de l'Assemblée Départementale (77), aient été remplies, l'arrêté d'abrogation n'a pas encore été pris (retard dû au changement de Préfet ?). L'Association a obtenu du Député Y. Albarello et du Conseiller Général S. Vouriot une intervention auprès du nouveau préfet afin de faire cesser au plus vite cette situation qui spolie injustement et sans raison les habitants et propriétaires des quartiers concernés.

En attendant, l'ACPPDL, continue à aider les propriétaires vendeurs et les acquéreurs potentiels à surmonter les difficultés résultant de cette situation (2 cas traités sur les 12 mois écoulés).

b/AMENAGEMENT DE LA RD 231 (Rte de Provins).

L'opposition exprimée lors de la présentation du projet initial (élargissement de la RD 231 dans la traversée du Bois de Chigny et de l'Av. R. Poincaré a conduit le Département à reprendre le dossier. Dans un Protocole d'accord (Département, Ville de Lagny, STI), une étude sur la « traversabilité » de Lagny-ville constitue le préalable à l'élaboration du tracé définitif pour relier par TCSP le Pôle Gare de LAGNY au Val d'Europe.

L'idée de l'ACPPDL de faire passer le TCSP en lisière Est du Bois de Chigny, avec franchissement de la Marne n'est plus totalement exclue par le Département et a le soutien explicite du Député de la circonscription et du nouveau Conseiller Général.

Il est à regretter qu'à ce jour, l'étude préalable n'ait pas encore été engagée, alors que l'hôpital doit ouvrir en 2012.

c/ BRUITS ROUTIERS.

L'ACPPDL a réussi à faire admettre les nuisances sonores insupportables de la RD 934 et de la RD 231 (avec des pics créés par les motos).

Comme convenu le Département a procédé à la pose d'un revêtement ANTIBRUIT, qui s'est révélé efficace pour la partie Est, mais malheureusement insuffisant pour la partie Ouest (dépourvue de MUR ANTIBRUIT).

S'appuyant sur ce constat, l'ACPPDL va demander au Département de mettre en œuvre le « plan B » : Achèvement et aménagement d'un mur ANTIBRUIT EFFICACE sur toute la partie 2x2 voies.

d/ AMENAGEMENT DE L'ENTREE EST DE LA VILLE DE LAGNY et BOULEVARD URBAIN.

Le projet mis au point, lors d'une excellente concertation incluant l'ACPPDL, est en stand by, notamment en raison du transfert de responsabilité pour la route de l'Etat vers le Département et de l'incertitude qui demeure sur le trajet du TCSP. Le projet de réaménagement de la D 934 en boulevard urbain a éveillé l'intérêt du nouveau Conseiller Général (S. Vouriot), qui l'inscrit dans ses objectifs, avec l'aménagement d'un giratoire sur la commune de St Thibault.

e/ REHABILITATION DU QUARTIER P. SEMARD.

L'état d'abandon dénoncé par l'ACPPDL et des habitants du quartier ont conduit la Mairie à engager divers travaux (réparations ponctuelles de chaussée, réparation du tunnel, nettoyage des murs et abords).

Ceci étant, il reste à faire, la remise en état des trottoirs (devenus dangereux) et des revêtements de rue.

f/ SAUVEGARDE DU BOIS DE CHESSEY.

Une demande de déclassement du Bois de Chessy a fait craindre un déboisement de 10m de large sur 300m de long, en bordure de la RD 934, ceci afin d'aménager une piste cyclable.

L'ACPPDL et les résidents du quartier, favorable à une piste cyclable, ont réagi (sur l'enquête d'utilité publique, par des pétitions et interventions,..) afin qu'un tracé moins destructeur de l'environnement, soit retenu.

M. le Maire de Chessy et le Président du SAN, ont pris en compte cette préoccupation et privilégient un tracé qui « serpentera » entre les arbres.

g/SITE WEB de l'ACPPDL.

La fréquentation du site de l'Association reste bonne (plus de 200/mois), avec des pointes (par exemple en Mars 2011, probablement en raison des élections cantonales et à la prise de position des candidats sur les principaux sujets de l'Association).

Le Rapport moral et d'activité est soumis au vote de l'Assemblée : accepté à l'unanimité.

3. COTISATION 2011-2012.

Considérant la conjoncture économique difficile, le CA propose à l'Assemblée de maintenir l'adhésion à 12€ pour l'année.

Il est procédé au vote : accord à l'unanimité.

4. CHANGEMENT DE NOM DE L'ASSOCIATION.

Le CA du 12 AVRIL 2011, après débat, a décidé de soumettre à l'Assemblée Générale les propositions suivantes :

- **Changement de nom**, afin de tenir compte de l'évolution de l'activité et du périmètre de l'Association.
Vote : favorable à l'unanimité à un changement de nom

- **Date du changement de nom** : Le sujet fait débat : certains pensent que le moment est opportun pour le faire immédiatement; d'autres considèrent que le nom actuel est attaché au traitement de l'abrogation de l'arrêté de 2004 et qu'il est préférable d'attendre l'abrogation effective. Le point est soumis au vote de l'assemblée :
Vote : changement de nom :
Après obtention de l'abrogation de l'arrêté de 2004 sur la bande d'étude : majorité pour, moins 2 voix contre.

- **Nouveau nom ? nouveau sigle ?**
Après débat, il s'avère, notamment pour des questions d'accès informatique , préférable de conserver le sigle **ACPPDL**, et de faire évoluer la signification des lettres afin de mettre l'accent sur PROTECTION, ENVIRONNEMENT, et un périmètre élargi. Afin d'augmenter les possibilités, il est convenu de travailler sur 2 sigles possibles : **ACPPDL et ACPPEDL**.
L'ensemble des adhérents est invité à faire des propositions sur ces bases.
Vote : Cette proposition de recherche d'un nom à partir de ces 2 sigles fait consensus.

5. CONSTITUTION DU BUREAU.

Conformément aux statuts de l'association, une partie du CA est à renouveler :

Membres sortants : Bernard CADEL

Jean-Claude PENET

Alain PICARD.

De nouveaux candidats sont sollicités pour venir compléter le CA.

Candidate: Danièle GLEIZES

Après vote de l'Assemblée ces 4 candidats sont élus.

L'ordre du jour étant épuisée la séance est levée à 22H 20.

Le Président.

Rapport financier 2010-2011,
présenté à l'assemblée générale de
l'ACPPDL du 29/04/2011

Par Madame Agnès GIGAN , trésorière

- Recettes
- Dépenses
- Bilan



RECETTES (et EVOLUTION sur 3 exercices).

exercice:	2008/09	2009/10	2010/11
* Cotisations et dons.	794	659	694 €
* Intérêts sur livret.	99	32	14 €
* exceptionnel	0	0	520 €
TOTAL	893	691	1 228 €

DEPENSES (et EVOLUTION sur 3 exercices).

	2008/09	2009/10	2010/11
* Impression, fournitures, timbres.	535	488	427,61 €
* Assurances.	0	0	132,85 €
* Documentation, abonnement (site)	579	246	153,09 €
* Frais divers (bancaires,..)	131	47	53,16 €
*Org. Réunion (AG,..).	2066	0	74,71 €
TOTAL	3311	781	841,42 €

ACPPDL : BILAN FINANCIER 2010/2011

* SOLDE précédent au 01/06/2010		1 419,95 €
* Recettes de l'exercice.	(+)	1 228,38 €
* Dépenses de l'exercice.	(-)	841,42 €
<u>* Nouveau SOLDE au 28/04/2011</u>		1 806,91 €